



**Commentaires et propositions
Alliance Québec Animation
(AQA)**

Présentés au Fonds des médias du Canada

10 octobre 2019

Historique :

Dans le cadre des consultations pancanadiennes sur les politiques et les programmes du Fonds des médias du Canada (FMC), qui se sont déroulées de septembre à novembre 2015, plusieurs sujets avaient été abordés par les intervenants de l'industrie.

L'AQA avait alors présenté des recommandations sur les deux questions suivantes :

- A)** Les droits de diffusion admissibles, les exigences seuil en matière de droits de diffusion et les droits supplémentaires.
- B)** Les questions liées au financement et à la distribution du contenu.

Pour appuyer ses propos, l'AQA s'était référé aux documents de synthèse *Notes d'information*¹ publiés par le Fonds des médias du Canada (FMC) lors des groupes de discussion pancanadiens. Parmi les thèmes abordés de façon récurrente, l'AQA était particulièrement sensible aux enjeux suivants :

- Adoption d'une démarche axée sur le contenu plutôt que sur la plateforme.
- Possibilité que les différentes plateformes (étrangères, numériques ou les deux) contribuent à l'exigence seuil en matière de droits de diffusion et déclenchent du financement du FMC.
- Importance du développement et de l'avant-projet.
- Mesures de soutien à la mise en marché, à la promotion et à la découvrabilité.
- Différentes méthodes permettant aux requérants d'accéder à du financement du FMC.

Nous avons également pris connaissance des propositions mises de l'avant par l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) et par la Canadian Media Production Association (CMPA) et, bien que nous appuyions certaines de leurs propositions en matière d'animation, nous souhaitons profiter de cette tribune pour les compléter, les nuancer ou encore en ajouter de nouvelles.

Contexte actuel

Depuis 2015, force est de constater que le financement du secteur de l'animation n'a pas connu d'amélioration. Selon le Profil 2018 publié par le CMPA², le montant des licences accordé aux productions d'animation et jeunesse n'a pas augmenté depuis les 4 dernières années.

De plus, la part du financement que le FMC accorde aux productions d'animation – qui constituent 90% des productions destinées à la jeunesse – est quant à elle passée de 56 millions de Dollars en 2014-2015 à 37 millions de Dollars en 2017-2018³.

Aussi, l'AQA souhaite mettre de l'avant de nouvelles propositions pour alimenter les réflexions du FMC sur ses prochains principes directeurs.

¹ FMC, Groupe de travail sur les questions liées aux autres questions de financement et à la distribution du contenu, <http://www.cmf-fmc.ca/documents/files/fr/apropos/ind-consult/2015-16/fmc-note-info-nov-10.pdf>, 10 novembre 2015

FMC, Groupe de travail sur les questions sur les droits de diffusion admissibles, les exigences seuil en matière de droits de diffusion et les droits supplémentaires, <http://www.cmf-fmc.ca/documents/files/fr/apropos/ind-consult/2015-16/fmc-note-info-nov-3.pdf>, 3 novembre 2015

² Rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada – CMPA Figure 4-23, page 43

³ Rapport économique sur l'industrie de la production de contenu sur écran au Canada – CMPA Figure 4-16

Préambule - Caractère spécifique de la production d'animation

Le rapport final des États généraux de l'animation⁴ tenus par l'AQA en 2013 proposait plusieurs actions à entreprendre pour donner un nouveau souffle au secteur de l'animation, dont :

- Le soutien au développement de la propriété intellectuelle;
- La révision des modes de déclenchement de la structure financière des projets;
- La révision des crédits d'impôt (nature et application);
- La nécessité de créer des liens et des réseaux avec de nouveaux partenaires;
- L'avènement de nouveaux distributeurs indépendants;
- L'amélioration de la mise en marche internationale; et
- L'importance des coproductions dans le développement de l'industrie.

Ces préoccupations - qui demeurent toujours actuelles - s'inscrivaient au sein d'un environnement fortement marqué par la révolution numérique, laquelle change profondément la façon de penser l'industrie en termes de production, de diffusion et de distribution. La multiplication des plateformes, l'avènement d'une nouvelle concurrence et la nécessité de penser le produit dans le cadre d'une approche élargie de déploiement de la propriété intellectuelle remettent en question les paradigmes établis de l'industrie.

Le rapport du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ), intitulé *Le développement de la filière audiovisuelle du Québec*, mentionne que l'animation comporte des spécificités sur le plan de la structure des coûts et des revenus, sur la facilité à l'exportation, la pérennité des produits et le potentiel pour les produits dérivés. Toutefois, le rapport indique également que la production d'animation, malgré son potentiel de revenus, est le genre le plus négligé dans le secteur télévisuel et cinématographique québécois.

Dans sa réponse au FMC, l'AQPM abondait dans le même sens en mentionnant que le secteur industriel de l'animation continue d'avoir besoin d'appui et demeure un genre de production avec un potentiel d'exportation et de revenus beaucoup plus grands que ceux des autres productions. L'AQPM ajoute également que certaines données de la SODEC permettent d'avancer que la récupération pour les productions d'animation est sept fois plus grande que celle des autres productions.

À la lumière de ces propos, nous désirons vous soumettre quelques commentaires et propositions qui, nous l'espérons, contribueront à façonner les politiques et les programmes du FMC pour 2020 et au-delà.

⁴ AQA, *Pour une industrie de l'animation florissante*, Rapport final, avril 2013, p 21 http://uploads.visionw3.com/sitefiles/alliancequebecanimation.com/documents/etudes/rapport_etats_generaux_animation.pdf

⁵ Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) *Le développement de la filière audiovisuelle du Québec : Créer de la valeur en exploitant nos actifs et en faisant rayonner notre talent ici et à l'étranger*, mars 2015, p 33. <http://www.bctq.ca/uploads/files/PDF/bctq-Etude-kpmg-secor-16-mars-2015.pdf>

A) Droits de diffusion admissibles, exigences seuil en matière de droits de diffusion et droits supplémentaires

Dans l'objectif de permettre au secteur de l'animation de retrouver une vitesse de croisière, l'AQA propose :

- **Que l'admissibilité des différentes plateformes** (étrangères, numériques ou les deux) contribue à l'exigence seuil en matière de droits de diffusion (PDD) et favorise le déclenchement du financement au FMC. L'AQA croit que la contribution étrangère à l'exigence seuil pourrait représenter **jusqu'à 80 % de cette dernière**, prenant ainsi en compte la grande difficulté des chaînes francophones à respecter l'exigence seuil. Dans le cadre d'une production de langue anglaise, l'admissibilité de la licence étrangère pourrait représenter jusqu'à 50 % de l'exigence seuil.
- **Qu'un bonus soit ajouté** pour les projets d'animation ayant un minimum de deux diffuseurs canadiens, et ceci, dans l'éventualité où les chaînes ne sont pas liées entre elles ou à une entité de production ou encore dans le cas où le projet démontre l'intérêt du marché international en présentant un diffuseur canadien et une licence étrangère de diffusion ou de distribution. Le budget d'un tel projet d'animation pourrait alors bénéficier d'une bonification supplémentaire du FMC allant jusqu'à 10% en investissement.

B) Questions liées au financement et à la distribution du contenu

Financement :

Patrimoine Canada dans ses recommandations au FMC, l'encourage à envisager des moyens d'améliorer la position concurrentielle de l'industrie canadienne en contenu télévisuel et numérique sur la scène mondiale et à mettre l'accent sur l'exportation à l'étranger des produits. Ceci est tout à fait en lien avec certaines des pistes d'action issues des États généraux de l'animation et reflète les besoins et les objectifs de rayonnement propres à l'industrie de l'animation.

Dans ce contexte, nous croyons qu'il serait pertinent d'envisager les mesures suivantes :

- L'AQA propose que le FMC mette de l'avant un projet pilote comportant une mesure incitative à la production d'animation numérique dans son ensemble. Ayant comme objectif de hausser le volume de production et d'élargir le rayonnement des productions canadiennes à l'étranger, **nous proposons d'octroyer à cette mesure une enveloppe de 22,8 millions de dollars**. Nous établissons ce montant sur la moyenne du financement alloué annuellement par le FMC sur les années 2013 à 2015 (19 023 000 \$), montant auquel s'ajoute une augmentation de 20 % afin d'assurer la croissance de ce secteur de production.

En outre, advenant la pleine utilisation de cette enveloppe au cours de l'An 1 du projet pilote, une majoration de 10 % pourrait être octroyée pour la deuxième année. Cette enveloppe serait destinée aux entreprises canadiennes non liées à des diffuseurs. Cette mesure incitative devrait comporter deux dates de tombée au cours de l'année pour mieux répondre aux réalités de l'industrie.

L'admissibilité à cette enveloppe reposerait sur les principes directeurs du FMC, tout en y incluant d'autres valeurs commerciales (préventes étrangères, autres plateformes, produits dérivés, avances de distribution, etc.) en complément de la licence canadienne, afin de respecter les exigences seuil.

- Aussi, dans le but de reconnaître les efforts déployés et les résultats obtenus par les entreprises de production d'animation, nous encourageons l'idée d'une **bonification à la performance basée** sur l'historique des résultats de vente à l'étranger. Cette bonification aurait pour effet de reconnaître les entreprises canadiennes qui réussissent sur la scène mondiale.
- Enfin, dans le but de stimuler l'engagement des diffuseurs envers la production jeunesse, nous proposons la création d'une prime : tout diffuseur qui investit une partie de son enveloppe dans la production jeunesse se verrait attribuer une plus-value l'année suivante dans son enveloppe. Alternativement, il pourrait être envisagé la création d'une enveloppe spécifique à l'animation redistribuée sous la forme d'un supplément de droits de diffusion, selon le même principe que la mesure incitative à la production régionale.

Conclusion

Notre proposition a comme objectif principal de préserver et de fortifier la production d'animation, un genre mis à l'épreuve depuis l'arrivée du *flex*. Elle veut également répondre à la réalité des nouvelles chaînes spécialisées jeunesse qui ont très peu ou aucun financement du FMC. La mesure incitative pourrait donner un nouvel essor à la production d'animation au Canada et à l'étranger, tout en stimulant la coproduction qui a été très affaiblie au cours des dernières années. De même, elle contribuerait à maintenir le rôle de grand employeur que représente ce secteur, dont 75 % à 80 % du budget de production est affecté à la main-d'œuvre.